ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

TFAD Base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges

Mozambique

Accord ratifié: Oui

Date de ratification: 2017-01-06

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)			Date d'échéance	Statut
Notification des désignations des catégories A,B,C			22 février 2018	Oui
A - 65.5%	B - 10.5%	C - 23.9%	**Not yet notified** - 0.0%	
Notification des dates indicatives de la Categorie B			22 février 2018	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie B			22 février 2020	Oui
Notification des dates indicatives de la Categorie C			22 février 2021	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie C			22 août 2022	Oui
Notification des bésoins d'assistance technique			22 février 2019	Oui
Notification des arrangements conclus pour la fourniture d'assistance technique			22 février 2021	Non
Notification de l'état d'avancement de la fourniture d'assistance technique			22 août 2022	Non

Notifications de transparence			
Notified Art. 1.4	Catégorie B	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2019	Oui
Notified Art. 10.4.3	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2020	Oui
Notified Art. 10.6.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2018	Oui
Notified Art. 12.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2018	Oui

Renseignements sur l'assistance	
Notified Art. 22.3	Non

Légendes: Oui Notification présentée Non Notification due Non Notification non échue

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	B	au plus tard le 22 octobre 2018	au plus tard le 22 octobre 2018
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	B	au plus tard le 22 octobre 2018	au plus tard le 22 octobre 2018
1.3	Points d'information	C	au plus tard le 22 janvier 2021	au plus tard le 22 janvier 2021
1.4	Notification	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 22 février 2019
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	A		au plus tard le 22 février 2018
2.2	Consultations	C	au plus tard le 22 janvier 2022	au plus tard le 22 janvier 2022
3	Décisions anticipées	C	au plus tard le 22 janvier 2022	au plus tard le 22 janvier 2022
4	Procédures de recours ou de réexamen	A		au plus tard le 22 février 2018
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	A		au plus tard le 22 février 2018
5.2	Rétention	A		au plus tard le 22 février 2018
5.3	Procédures d'essai	B	au plus tard le 22 octobre 2018	au plus tard le 22 octobre 2018
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	C	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 22 février 2022
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	C	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 22 février 2022
6.3	Disciplines en matière de pénalités	A		au plus tard le 22 février 2018

Programme de mise en oeuvre				date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.1	Prétraitement avant arrivée	A			au plus tard le 22 février 2018
7.2	Paiement par voie électronique	A			au plus tard le 22 février 2018
7.3	Séparation de la mainlevée	A			au plus tard le 22 février 2018
7.4	Gestion des risques	A			au plus tard le 22 février 2018
7.5	Contrôle après dédouanement	A			au plus tard le 22 février 2018
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	C	B»C	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2020
7.7	Opérateurs agréés	A			au plus tard le 22 février 2018
7.8	Envois accélérés	C		au plus tard le 22 février 2021	au plus tard le 22 février 2021
7.9	Marchandises périssable	A			au plus tard le 22 février 2018
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	C		au plus tard le 22 janvier 2022	au plus tard le 22 janvier 2022
9	Mouvement des marchandises	A			au plus tard le 22 février 2018
10.1	Formalités	A			au plus tard le 22 février 2018
10.2	Acceptation de copies	A			au plus tard le 22 février 2018
10.3	Utilisation des normes internationales	B		au plus tard le 30 novembre 2018	au plus tard le 30 novembre 2018

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
10.4	Guichet unique	C	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2020
10.5	Inspection avant expédition	C	au plus tard le 31 janvier 2021	au plus tard le 31 janvier 2021
10.6	Recours aux courtiers en douane	A		au plus tard le 22 février 2018
10.7	Procédures communes à la frontière	A		au plus tard le 22 février 2018
10.8	Marchandises refusées	B	au plus tard le 22 février 2018	au plus tard le 22 février 2018
10.9	Admission temporaire de marchandises	A		au plus tard le 22 février 2018
11	Transit	A		au plus tard le 22 février 2018
12	Coopération Douanière	A		au plus tard le 22 février 2018

Légendes

A	Notifiée dans la catégorie A	Ap	Notifiée dans la catégorie A		
B	Notifiée dans la catégorie B	Bp	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/MOZ/4	2024-04-03	Articles 10.4.3, 10.6.2 and 12.2.2

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/W/92	2023-07-05	The role of technology transfer in building resilience: Trade Facilitation
G/TFA/N/MOZ/1/Add.1	2019-04-26	Categories B and C notification - Addendum
G/TFA/N/MOZ/2	2019-04-02	Article 1.4
G/TFA/N/MOZ/3	2019-04-02	Categories B and C notification
G/TFA/N/MOZ/1	2017-04-10	Cat. A, B, C

Partage d'experiences

11 - Transit

Date	Title
4 juin 2025 - 5 juin 2025	Experience Sharing on Transit Issues

Information détaillée sur l'assistance technique

1.3 Points d'information

C

1.3.1 **Date indicative de mise en oeuvre**
22 janvier 2021

1.3.2 **Date définitive de mise en oeuvre**
22 janvier 2021

1.3.3

1.3.4

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance technique et financière pour la définition de la structure institutionnelle des points d'information, systématisation de l'information, et formation du personnel.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

2.2

Date indicative de mise en oeuvre
22 janvier 2022

Date définitive de mise en oeuvre
22 janvier 2022

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance technique et financière en vue de définir les arrangements institutionnels les plus appropriés pour les consultations et d'appuyer la mise en œuvre des changements institutionnels requis.

Étiquettes: *Procédures institutionnelles*

C

3.1	**Date indicative de mise en oeuvre**	**Date définitive de mise en oeuvre**
3.2 (a), (b)	22 janvier 2022	22 janvier 2022
3.3		
3.4		
3.5		
3.6 (a), (b), (c)		
3.7		
3.8		
3.9 (a) (i), (ii), (i), (ii), (iii), (iv), (c), (d)		

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance technique et financière pour former les fonctionnaires aux systèmes de décisions anticipées et appuyer la conception et la mise en œuvre du système.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

C

6.1.1
6.1.2
6.1.3
6.1.4

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2022

Date définitive de mise en oeuvre
22 février 2022

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance technique et financière pour ordonner méthodiquement tous les renseignements concernant les redevances et impositions, élaborer un guide facile à utiliser et réexaminer les procédures relatives aux services fournis par des tiers.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et evaluation des besoins*

6.2 (i), (ii)

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2022

Date définitive de mise en oeuvre
22 février 2022

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance technique et financière en vue de mener une analyse des services fournis par des tiers eu égard aux dispositions particulières de l'Accord et aux bonnes pratiques dans la région.

Étiquettes: *Diagnostic et evaluation des besoins*

7.6 Temps moyens nécessaires à la mainlevée

C

7.6.1
7.6.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2020

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2020

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance technique et financière nécessaire pour définir les paramètres de la base de données du guichet unique conformément aux normes internationales, évaluer la comparabilité, déterminer les processus électroniques et physiques relatifs aux marchandises.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment, Diagnostic et evaluation des besoins*

Transfert de la catégorie B vers la catégorie C.

C

7.8.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h)
7.8.2 (a), (b), (c), (d)
7.8.3

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2021

Date définitive de mise en oeuvre
22 février 2021

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance technique et financière pour la révision de la législation et des procédures.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire*

C

8.1
8.2 (a), (b), (c), (d), (e)

Date indicative de mise en oeuvre
22 janvier 2022

Date définitive de mise en oeuvre
22 janvier 2022

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance technique et financière pour l'analyse des bonnes pratiques et appui en faveur du changement institutionnel.

Étiquettes: *Diagnostic et evaluation des besoins, Procédures institutionnelles*

C

10.4.1
10.4.2
10.4.3
10.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2020

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2020

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance technique et financière pour incorporer les institutions et les processus qui ne sont pas encore intégrés dans le guichet unique électronique.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Procédures institutionnelles*

10.5 Inspection avant expédition

C

10.5.1
10.5.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 janvier 2021

Date définitive de mise en oeuvre
31 janvier 2021

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance technique et financière pour l'analyse des avantages de la suppression de l'inspection avant expédition et renforcement des capacités au sein des douanes.

Étiquettes: *Diagnostic et evaluation des besoins, Ressources humaines et formation*

Légendes

C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	E	Report de dates demandé
	Arrangement avec des donateurs notifié		Arrangement avec des donateurs pas encore notifié		

Téléchargé le 14 novembre 2026
Mis à jour le 13 avril 2024

2026 © TFAD - http://www.tfadatabase.org